

CONSEIL DE L'ORDRE DES MEDECINS DE TUNISIE

CIRCULAIRE D'INFORMATIONS N°2

Tunis, le 4 Juin 1990

Cher confrère,

Nous vous faisons parvenir la présente circulaire qui vous donnera un aperçu des activités du Conseil de l'Ordre des Médecins depuis le mois de Janvier 1990, date de la dernière circulaire.

I - CHANGEMENT D'ADRESSE DE LA MAISON DU MEDECIN

A partir du mois de Juillet 1990 le siège de la Maison du Médecin (regroupant le COM, STSM, AGMT, UMA et syndicats) sera transféré à l'adresse suivante

16, rue de Touraine , 1002-TUNIS

II - LES MEDICAMENTS

Dans le cadre de la nouvelle politique du médicament - basée sur le mode de l'appel d'offres international pour les produits essentiels et en marge de la tenue des comités techniques - nous avons fait savoir aux autorités compétentes le point de vue du C.O.M. concernant ce problème. Ce point de vue part du principe que le médicament étant un produit stratégique, il impératif de mettre à la disposition du patient des produits qui répondent aux normes scientifiques mondialement admises.

A ce propos nous avons demandé

- qu'un contrôle de qualité soit fait sur ces produits par des laboratoires équipés pour ce genre d'actions.
- qu'un suivi clinique soit entrepris et cela dans le but de colliger toutes les informations et les remarques relevées par les confrères inhérentes à l'utilisation de ces médicaments
- que le corps médical soit informé : à ce propos un recueil comportant l'ensemble de ces nouveaux produits a été mis au point par la pharmacie centrale de Tunisie qui l'a adressé à tous les confrères. Ceux qui ne l'ont pas encore reçu peuvent s'adresser à la P.C.T. pour l'obtenir.

Nous souhaitons qu'une évolution de cette expérience soit faite dans les prochaines semaines afin de tirer les conclusions qui permettent de juger:

- de l'opportunité de poursuivre ou non cette politique;
- des répercussions de cette politique sur le coût du médicament.

III- HOMMAGE AUX MEDECINS PARTIS A LA RETRAITE

Le C.O.M. a organisé le 23 Mars 1990 et pour la première fois une réception au cours de laquelle ^{une médaille} de l'Ordre des Médecins a été remise aux médecins retraités (ayant cessé d'exercer) en hommage aux services rendus à la médecine Tunisienne. Ce sont les Docteurs: ABDENNEBY Chadli, BAHRI Mohsen, BEDOUCHA Yves, BENATTAIA Abdelaziz, BEN CHEIKH-BEN ZINA Tawhida, BEN MILED Ahmed, BEN ROMDHANE Chedly, BEN SALEM Mustapha, BEN SOLTANE Tahar, BOUJNAH Ali, BOUSSEN Abdelhamid, BOUSSOFARA Sadok, CHADLI Amor, CHAFFAI Tahar, CHARRAD Ali, DALY Amor, DEHISSY Ahmed, EL FOURAT Ali, EL GAFSI Moncef, DOLCEMASCOLO Fatima, FARAH Ahmed Ridha, FAJER-HADDAD Béatrice, GHILEB Hassiba, KAROUI Hamed, KHALFAT Amor Zahdi, LIEMNY Mohamed Salah, MABROUK Ridha, MAZIGH Rachid, MBAREK Jabeur, MBAREK Hamida, MESTIRI Mohamed Said, MOKADDEM Sadok, NASRA Mohamed, TABBANE Chadli, ZARROUK Larbi, ZOUAOUI Mohamed.

Nous espérons faire de cette manifestation une tradition qui permettra à l'Ordre d'honorer tous les confrères qui auront - leur carrière durant- accompli leur devoir et rendu service à la médecine Tunisienne.

IV- ACTIVITES INTERNATIONALES

- + Nous avons participé au Congrès Arabe de Médecine à Amman (Jordanie) du 23 au 25 Mai 90 avec une communication relative à la démographie médicale en Tunisie.
- + nous avons participé à la réunion du comité de soutien d'El Intifadha à Amman.
- + nous avons poursuivi nos contacts avec nos collègues du Conseil de l'Ordre de Trapani (Italie) en vue de favoriser la création d'un centre médical Tuniso-Italien qui aurait à prendre en charge et assister la nombreuse colonie Tunisienne dans la province de Trapani, ainsi que la création d'une association d'amitié médicale Italo-Tunisienne.
- + nous avons engagé à l'occasion du Congrès Maghrébin tenu à Alger, des contacts avec les structures correspondantes des différents pays Maghrébins en vue d'aboutir à la création d'une structure de coordination à l'échelle maghrébine

+ nous avons adressé - enfin- un télégramme de soutien au peuple Irakien victime d'une campagne sioniste, visant à le présenter aux yeux de l'opinion publique internationale comme un peuple belliqueux.

V - LA GARDE MEDICALE DANS LE SECTEUR PRIVE

Devant le vide juridique actuel en la matière et vu la multiplication anarchique des structures assurant la garde médicale en ville, le Conseil de l'Ordre des Médecins a préparé un projet de texte de loi visant à régler le secteur. Les idées principales qui ont guidé la mise en place de ce texte sont:

- le respect des principes déontologiques en évitant tout ce qui peut constituer une forme de concurrence déloyale, d'exercice non réglementaire (cabinet secondaire, horaires ...).
- la notion de service public ^{qui} bannit tout esprit lucratif mais qui tient compte de la particularité de cette forme d'exercice qui est, la garde médicale.

Nous vous donnerons de plus amples détails lorsque le texte sera adopté dans sa forme définitive.

VI - RENOUVELLEMENT DU TIERS DES MEMBRES DU C.O.M.

Le Ministère de la Santé Publique nous a demandé, suite à une correspondance faite en ce sens, de surseoir à l'élection pour le renouvellement du tiers sortant des membres du C.O.M. et cela en attendant la parution imminente de la nouvelle loi qui régit la profession médicale et qui remplacera la loi 38-58 du 15.03.1958.

La nouvelle loi prévoit en effet de nouvelles modalités électorales qui entreront en vigueur pour les prochaines élections.

7 - COTISATIONS / RAPPEL / PUBLICATION DU TABLEAU AU J.O.

Article 103 du code de déontologie médicale :

- " Le médecin qui ne paye pas ses cotisations à l'Ordre des Médecins
- " pendant deux années consécutives, sera radié du Tableau de l'Ordre.
- " Son inscription sera prononcée d'office dès qu'il aura acquitté
- " ses cotisations."